



Micro entreprise achat revente et provenance marchandises

Par fafane

Bonjour, je souhaite créer ma micro entreprise d'achat revente de marchandises. J'ai acheté un local pour y domicilier mon entreprise et celui-ci est déjà garni de multitude d'objet à vendre que l'ancien propriétaire m'a laissé. Pourrais je les vendre sachant qu'il faut justifier de la provenance ? Sachant que la configuration du stockage ne laisse aucun doute sur le fait que tout cela se trouvait déjà sur site depuis plusieurs dizaines d'années avant mon achat des lieux. Merci de votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez les vendre si vous en êtes propriétaire. Les avez-vous achetés avec le local ?

Par fafane

Bonjour, oui il s'agit d'un ancien stock de pièces détachées. Tout est resté sur place depuis une trentaine d'années. J'ai acheté le local et du coup tout ce qui se trouvait à l'intérieur. L'ancien propriétaire avait notifié sur l'acte notarial que le contenu faisait partie de la vente immobilière. Merci de votre réponse.